



الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية

الجريدة الرسمية

اتفاقات دولية، قوانين، ومراسيم
قرارات وآراء، مقررات، مناشير، إعلانات وبلاعات

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS

ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

(TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	DIRECTION ET REDACTION SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT WWW.JORADP.DZ Abonnement et publicité: IMPRIMERIE OFFICIELLE Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE Tél : 021.54.35.06 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12 C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR : 060.300.0007 68/KG ETRANGER : (Compte devises) BADR : 060.320.0600 12
	1 An	1 An	
Edition originale.....	1090,00 D.A	2675,00 D.A	
Edition originale et sa traduction....	2180,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	

Edition originale, le numéro : 14,00 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 28,00 dinars.

Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés.

Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

SOMMAIRE**DECRETS**

Décret présidentiel n° 19-130 du 10 Chaâbane 1440 correspondant au 16 avril 2019 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.....	4
Décret présidentiel n° 19-131 du 10 Chaâbane 1440 correspondant au 16 avril 2019 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des travaux publics et des transports.....	4

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décrets présidentiels du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin à des fonctions auprès des services du Premier ministre.....	6
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions d'une directrice d'études à l'organe national de la protection et de la promotion de l'enfance.....	6
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du secrétaire général de la commune de Sidi Chahmi à la wilaya d'Oran.....	6
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions d'un magistrat et inspecteur à l'inspection générale des services pénitentiaires au ministère de la justice.....	6
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions de magistrats.....	6
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions de la directrice régionale du Trésor à Boumerdès.....	6
Décrets présidentiels du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions de directeurs de la culture de wilayas.....	6
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du directeur du centre d'études et de recherche des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.....	7
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya d'Oum El Bouaghi.....	7
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du conservateur des forêts à la wilaya de Saïda.....	7
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction à la wilaya de Tindouf.....	7
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'office de promotion et de gestion immobilière à la wilaya de Tébessa.....	7
Décrets présidentiels du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination auprès des services du Premier ministre.....	7
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination de sous-directeurs au ministère des affaires étrangères.....	7
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination d'un consul de la République algérienne démocratique et populaire.....	7
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination de secrétaires généraux de communes.....	8
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection générale des finances au ministère des finances.....	8
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination de directeurs régionaux du Trésor.....	8

SOMMAIRE (suite)

Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination de chargés d'inspection aux inspections régionales de l'inspection générale des finances.....	8
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de la culture.....	8
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination de directeurs de la culture de wilayas.....	8
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination du directeur du Palais de la culture de Tlemcen « Imama ».....	8
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination du directeur du théâtre régional de Djelfa.....	8
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination au ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.....	8
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination d'une sous-directrice à la direction générale des forêts.....	8
Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination d'auditeurs de deuxième classe à la Cour des comptes.....	8

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté interministériel du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 30 Joumada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des services centraux et déconcentrés de l'office national des œuvres universitaires.....	9
---	---

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle.....	35
---	----

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE

Arrêté du 21 Safar 1440 correspondant au 30 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 30 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 19 décembre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de la chambre nationale d'agriculture.....	35
---	----

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 2 Chaâbane 1440 correspondant au 8 avril 2019 modifiant l'arrêté du 19 Joumada El Oula 1440 correspondant au 26 janvier 2019 fixant la liste des marchandises soumises au droit additionnel provisoire de sauvegarde et les taux correspondants (rectificatif).....	35
---	----

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS

Arrêté du 29 Safar 1440 correspondant au 7 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 26 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 26 décembre 2016 fixant la composition de la commission sectorielle des marchés du ministère des travaux publics et des transports.....	35
--	----

D E C R E T S

Décret présidentiel n° 19-130 du 10 Chaâbane 1440 correspondant au 16 avril 2019 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères.

Le Chef de l'Etat,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6°, 102 (alinéa 6) et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel du 21 Jomada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au budget des charges communes ;

Vu le décret présidentiel n° 19-26 du 21 Jomada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des affaires étrangères ;

Décrète :

Article 1er . — Il est annulé sur 2019, un crédit de quarante et un millions de dinars (41.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert sur 2019, un crédit de quarante et un millions de dinars (41.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des affaires étrangères et au chapitre n° 37-22 « Services à l'étranger — Dépenses imprévues ».

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des affaires étrangères, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Chaâbane 1440 correspondant au 16 avril 2019.

Abdelkader BENSALAH.

Décret présidentiel n° 19-131 du 10 Chaâbane 1440 correspondant au 16 avril 2019 portant transfert de crédits au budget de fonctionnement du ministère des travaux publics et des transports.

Le Chef de l'Etat,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 91-6°, 102 (alinéa 6) et 143 (alinéa 1er) ;

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 18-18 du 19 Rabie Ethani 1440 correspondant au 27 décembre 2018 portant loi de finances pour 2019 ;

Vu le décret présidentiel du 21 Jomada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au budget des charges communes ;

Vu le décret exécutif n° 19-46 du 21 Jomada El Oula 1440 correspondant au 28 janvier 2019 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances pour 2019, au ministre des travaux publics et des transports ;

Décrète :

Article 1er . — Il est annulé sur 2019, un crédit de trente quatre millions de dinars (34.000.000 DA), applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-91 « Dépenses éventuelles — Provision groupée ».

Art. 2. — Il est ouvert sur 2019, un crédit de trente quatre millions de dinars (34.000.000 DA), applicable au budget de fonctionnement du ministère des travaux publics et des transports et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le ministre des finances et le ministre des travaux publics et des transports, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Chaâbane 1440 correspondant au 16 avril 2019.

Abdelkader BENSALAH.

ETAT ANNEXE

N°s DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES TRANSPORTS	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-01	Administration centrale — Remboursement de frais.....	9.876.000
34-04	Administration centrale — Charges annexes.....	6.500.000
	Total de la 4ème partie.....	16.376.000
	Total du titre III.....	16.376.000
	Total de la sous-section I.....	16.376.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRAVAUX PUBLICS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-14	Services déconcentrés des travaux publics - Charges annexes.....	3.124.000
	Total de la 4ème partie.....	3.124.000
	Total du titre III.....	3.124.000
	Total de la sous-section II.....	3.124.000
	SOUS-SECTION III	
	SERVICES DECONCENTRES DES TRANSPORTS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	4ème Partie	
	<i>Matériel et fonctionnement des services</i>	
34-24	Services déconcentrés des transports - Charges annexes.....	14.500.000
	Total de la 4ème partie.....	14.500.000
	Total du titre III.....	14.500.000
	Total de la sous-section III.....	14.500.000
	Total de la section I.....	34.000.000
	Total des crédits ouverts.....	34.000.000

DECISIONS INDIVIDUELLES

Décrets présidentiels du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin à des fonctions auprès des services du Premier ministre.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions auprès des services du Premier ministre, exercées par Mmes. et MM. :

- Zouina Choudar, directrice d'études ;
- Raouf Meriem, directeur d'études ;
- Amine Benmalek, chargé d'études et de synthèse ;
- Abdelhamid Youcef, directeur ;
- Hichem Ferdjani, directeur ;
- Kamel El-Ouahed, directeur ;
- Nassera Idir, chef d'études ;
- Nadira Medjkoune, chef d'études ;
- Lamia Benkacemi, chef d'études ;
- Nacéra Benamra, chef d'études ;
- Djamel Aïci, chef d'études ;

appelés à exercer d'autres fonctions.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de directeur d'études auprès des services du Premier ministre, exercées par M. Azzeddine Khaldoun, appelé à exercer une autre fonction.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions d'une directrice d'études à l'organe national de la protection et de la promotion de l'enfance.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de directrice d'études à l'organe national de la protection et de la promotion de l'enfance, exercées par Mme. Habiba Bent Mohamed.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du secrétaire général de la commune de Sidi Chahmi à la wilaya d'Oran.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de secrétaire général de la commune de Sidi Chahmi à la wilaya d'Oran, exercées par M. Bouziane Youbi, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions d'un magistrat et inspecteur à l'inspection générale des services pénitentiaires au ministère de la justice.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de magistrat au tribunal de Blida et inspecteur à l'inspection générale des services pénitentiaires au ministère de la justice, exercées par M. Rachid Boumaïza, admis à la retraite.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions de magistrats.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de magistrats exercées par Mme. et MM. :

- Abdelhak Boudissa, au tribunal de Mascara ;
- Mohammed Taamallah, au tribunal d'Illizi ;
- Meslem Hadeff ;
- Saddek Youcef ;
- Abdelhakim Merdaoui ;
- Smaïl Trad.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions de la directrice régionale du Trésor à Boumerdès.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de la directrice régionale du Trésor à Boumerdès, exercées par Mme. Hafida Zitouni.



Décrets présidentiels du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions de directeurs de la culture de wilayas.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de directeur de la culture à la wilaya de Biskra, exercées par M. Hadj Meshoub, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de directeur de la culture à la wilaya de Naâma, exercées par M. Laïd Chaiter, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du directeur du centre d'études et de recherche des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin, à compter du 4 juillet 2018, aux fonctions de directeur du centre d'études et de recherche des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication, exercées par M. Ahmed Bouchareb, pour suppression de structure.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya d'Oum El Bouaghi.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de directeur de la poste et des technologies de l'information et de la communication à la wilaya d'Oum El Bouaghi, exercées par M. Farid Hakkar.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du conservateur des forêts à la wilaya de Saïda.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de conservateur des forêts à la wilaya de Saïda, exercées par M. Naïmi Bendouina.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction à la wilaya de Tindouf.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de directeur de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction à la wilaya de Tindouf, exercées par M. Larbi Boudjerda, admis à la retraite.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 mettant fin aux fonctions du directeur général de l'office de promotion et de gestion immobilière à la wilaya de Tébessa.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, il est mis fin aux fonctions de directeur général de l'office de promotion et de gestion immobilière à la wilaya de Tébessa, exercées par M. Athmane Benamira, admis à la retraite.

Décrets présidentiels du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination auprès des services du Premier ministre.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, M. Azzeddine Khaldoun, est nommé chargé de mission auprès des services du Premier ministre.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, sont nommés auprès des services du Premier ministre, Mmes. et MM. :

- Zouina Choudar, chargée de mission ;
- Raouf Meriem, chargé de mission ;
- Kamel El-Ouahed, directeur d'études ;
- Abdelhamid Youcef, directeur d'études ;
- Hichem Ferdjani, directeur d'études ;
- Nassera Idir, chargée d'études et de synthèse ;
- Nacéra Benamra, chargée d'études et de synthèse ;
- Djamel Aïci, chargé d'études et de synthèse ;
- Amine Benmalek, directeur ;
- Nadira Medjkoune, directrice ;
- Lamia Benkacimi, directrice.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, M. Youcef Mohamed Ali Sendid, est nommé chef d'études auprès des services du Premier ministre.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination de sous-directeurs au ministère des affaires étrangères.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, sont nommés sous-directeurs à la direction générale des pays arabes, au ministère des affaires étrangères, MM. :

- Mohamed Khelifi, sous-directeur de l'union du Maghreb arabe ;
- Khaled Boudhane, sous-directeur de la ligue des Etats arabes et des organisations spécialisées.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination d'un consul de la République algérienne démocratique et populaire.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, M. Badreddine Aloun est nommé, à compter du 16 septembre 2018, consul de la République algérienne démocratique et populaire à Gafsa (République tunisienne).

Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination de secrétaires généraux de communes.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, sont nommés secrétaires généraux des communes suivantes, Mme. et MM. :

- Hamid Kouraba, à la commune de Tizi Ouzou ;
- Nora Zenati, à la commune de Dély Brahim, wilaya d'Alger ;
- Bouziane Youbi, à la commune de Bir El Djir, wilaya d'Oran.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination d'un chargé d'inspection à l'inspection générale des finances au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, M. Mahrez Zahed est nommé chargé d'inspection à l'inspection générale des finances au ministère des finances.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination de directeurs régionaux du Trésor.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, sont nommés directeurs régionaux du Trésor, MM. :

- Cherif Aireche, à Tlemcen ;
- Abdelkader Foudad, à Oran.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination de chargés d'inspection aux inspections régionales de l'inspection générale des finances.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, sont nommés chargés d'inspection aux inspections régionales de l'inspection générale des finances, MM. :

- Abdelkader Laïb, à Mostaganem ;
- Mohammed Kamel Megherbi, à Sidi Bel Abbès ;
- Younes Lefsih, à Ouargla.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination d'un sous-directeur au ministère de la culture.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, M. Laïd Chaïter est nommé sous-directeur de la promotion des activités culturelles et artistiques au ministère de la culture.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination de directeurs de la culture de wilayas.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, sont nommés directeurs de la culture aux wilayas suivantes, MM. :

- Hassane Bahidi, à la wilaya d'Adrar ;
- Hadj Meshoub, à la wilaya de Blida ;
- Mohamed Sadek Abdellaoui, à la wilaya d'El Bayadh.

Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination du directeur du Palais de la culture de Tlemcen « Imama ».

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, M. Nour-Eddine Miraoui est nommé directeur du Palais de la culture de Tlemcen « Imama ».



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination du directeur du théâtre régional de Djelfa.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, M. Mustapha Sofrani est nommé directeur du théâtre régional de Djelfa.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination au ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, sont nommés au ministère de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, Mme. et MM. :

- Djamel Nadjem, directeur de l'administration des moyens ;
- Khaled Bara, sous-directeur de la sécurité sanitaire des aliments et du contrôle sanitaire aux frontières ;
- Chahira Mira Touami, sous-directrice de la mise en valeur des terres ;
- Ali Zoubar, sous-directeur de l'organisation et de la régulation des filières agricoles ;
- Maamar Mokrane, sous-directeur du développement des filières végétales ;
- Kamel Mekkati, sous-directeur de la documentation et des archives.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination d'une sous-directrice à la direction générale des forêts.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, Mme. Ilham Loucif est nommée sous-directrice des aires protégées et des habitats naturels à la direction générale des forêts.



Décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019 portant nomination d'auditeurs de deuxième classe à la Cour des comptes.

Par décret présidentiel du 25 Rabie Ethani 1440 correspondant au 2 janvier 2019, sont nommés auditeurs de deuxième classe à la Cour des comptes, Mmes. :

- Samia Mazari ;
- Hassina Mokadem ;
- Ilham Khelifi ;
- Dalila Talbi.

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté interministériel du 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018 modifiant et complétant l'arrêté interministériel du 30 Joumada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011 fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des services centraux et déconcentrés de l'office national des œuvres universitaires.

Le Premier ministre,

Le ministre des finances,

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007 fixant les modalités de recrutement des agents contractuels, leurs droits et obligations, les éléments constitutifs de leur rémunération, les règles relatives à leur gestion ainsi que le régime disciplinaire qui leur est applicable, notamment son article 8 ;

Vu le décret présidentiel n° 17-242 du 23 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 15 août 2017 portant nomination du Premier ministre ;

Vu le décret présidentiel n° 17-243 du 25 Dhou El Kaâda 1438 correspondant au 17 août 2017, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

Vu le décret exécutif n° 95-84 du 21 Chaoual 1415 correspondant au 22 mars 1995, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement de l'office national des œuvres universitaires ;

Vu le décret exécutif n° 13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté interministériel du 30 Joumada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011, modifié et complété, fixant les effectifs par emploi, leur classification et la durée du contrat des agents exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des services centraux et déconcentrés de l'office national des œuvres universitaires ;

Arrêtent :

Article 1er. — Les dispositions de l'article 1er de l'arrêté interministériel du 30 Joumada Ethania 1432 correspondant au 2 juin 2011, susvisé, sont modifiées et complétées comme suit :

« Article 1er. — En application des dispositions de l'article 8 du décret présidentiel n° 07-308 du 17 Ramadhan 1428 correspondant au 29 septembre 2007, susvisé, les effectifs par emploi correspondant aux activités d'entretien, de maintenance ou de service, leur classification ainsi que la durée du contrat des agents exerçant au titre des services centraux et déconcentrés de l'office national des œuvres universitaires, sont fixés conformément au tableau n° 1 annexé au présent arrêté ».

Art. 2. — Les effectifs des postes budgétaires des directions des œuvres universitaires, sont répartis conformément au tableau n° 2 annexé au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait p à Alger, le 22 Dhou El Hidja 1439 correspondant au 2 septembre 2018.

Le ministre
des finances

Le ministre de l'enseignement
supérieur et de la recherche
scientifique

Abderrahmane RAOUYA

Tahar HADJAR

Pour le Premier ministre
et par délégation

*Le directeur général de la fonction publique
et de la réforme administrative*

Belkacem BOUCHEMAL

TABLEAU ANNEXE N° 1

Répartition des agents contractuels exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des services centraux et des services déconcentrés de l'office national des œuvres universitaires

EMPLOIS	CLASSIFICATION		SERVICES CENTRAUX				EFFECTIF (1+2)	SERVICES DECONCENTRES				EFFECTIF (1+2)	Total général	
			Effectifs selon la nature du contrat de travail					Effectifs selon la nature du contrat de travail						
	Catégorie	Indice	Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)			Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)				
			à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel		à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel			
Ouvrier professionnel de niveau 1	1	200	—	—	8	—	8	—	—	26936	—	26936	26944	
Agent de service de niveau 1			—	—	—	—	—	—	—	—	4607	—	4607	4607
Gardien			—	—	17	—	17	—	—	—	—	7706	—	7706
Conducteur d'automobile de niveau 1	2	219	—	—	3	—	3	—	—	350	—	350	353	
Ouvrier professionnel de niveau 2	3	240	—	—	1	—	1	—	—	2083	—	2083	2084	
Agent de service de niveau 2			—	—	—	—	—	—	—	—	602	—	602	602
Conducteur d'automobile de niveau 2			—	—	—	—	—	—	—	—	—	100	—	100
Conducteur d'automobile de niveau 3	4	263	—	—	—	—	—	—	—	6	—	6	6	
Ouvrier professionnel de niveau 3	5	288	—	—	—	—	—	—	—	3889	—	3889	3889	
Agent de service de niveau 3			—	—	—	—	—	—	—	—	101	—	101	101
Agent de prévention de niveau 1			—	—	2	—	2	—	2	—	—	1954	—	1954
Ouvrier professionnel de niveau 4	6	315	—	—	—	—	—	—	—	67	—	67	67	
Agent de prévention de niveau 2	7	348	—	—	—	—	—	—	—	351	—	351	351	
Total général			—	—	31	—	31	—	—	48752	—	48752	48783	

TABLEAU ANNEXE N° 2

Répartition des agents contractuels exerçant des activités d'entretien, de maintenance ou de service au titre des services déconcentrés de l'office national des œuvres universitaires

Nos	Classification/indice	1/200										2/219				Sous-total 1										
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 1				Agent de service de niveau 1				Gardien				Conducteur d'automobile de niveau 1												
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail								
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)		Total des effectifs (1+2)		
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel		
1	D.O.U Alger-Ouest	-	-	650	-	650	-	-	92	-	92	-	-	470	-	470	-	-	12	-	12	-	-	1224	-	1224
2	D.O.U Alger-Est	-	-	611	-	611	-	-	-	-	-	-	308	-	308	-	-	6	-	6	-	-	925	-	925	
3	D.O.U Alger-Centre	-	-	602	-	602	-	-	-	-	-	-	342	-	342	-	-	-	-	-	-	-	944	-	944	
4	D.O.U Tamenghasset	-	-	142	-	142	-	-	-	-	-	-	5	-	5	-	-	3	-	3	-	-	150	-	150	
5	D.O.U Boumerdès	-	-	238	-	238	-	-	245	-	245	-	-	257	-	257	-	-	-	-	-	-	740	-	740	
6	D.O.U Bouira	-	-	362	-	362	-	-	20	-	20	-	-	79	-	79	-	-	17	-	17	-	-	478	-	478
7	D.O.U Tizi Ouzou-Hasnaoua	-	-	464	-	464	-	-	44	-	44	-	-	124	-	124	-	-	5	-	5	-	-	637	-	637
8	D.O.U Tizi Ouzou-Centre	-	-	434	-	434	-	-	84	-	84	-	-	104	-	104	-	-	5	-	5	-	-	627	-	627
9	D.O.U Tizi Ouzou-Tamda	-	-	387	-	387	-	-	18	-	18	-	-	80	-	80	-	-	5	-	5	-	-	490	-	490
10	D.O.U Blida	-	-	917	-	917	-	-	-	-	-	-	233	-	233	-	-	12	-	12	-	-	1162	-	1162	

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	1/200										2/219				Sous-total 1				Total des effectifs (1+2)						
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 1				Agent de service de niveau 1				Gardien				Conducteur d'automobile de niveau 1												
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail								
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)			Contrat à durée indéterminée (2)					
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel						
11	D.O.U Blida-El Affroun	—	—	352	—	352	—	—	3	—	3	—	—	59	—	59	—	—	5	—	5	—	—	419	—	419
12	D.O.U Médéa	—	—	320	—	320	—	—	98	—	98	—	—	109	—	109	—	—	8	—	8	—	—	535	—	535
13	D.O.U Aïn Defla	—	—	357	—	357	—	—	33	—	33	—	—	32	—	32	—	—	—	—	—	—	—	422	—	422
14	D.O.U Chlef	—	—	472	—	472	—	—	127	—	127	—	—	13	—	13	—	—	12	—	12	—	—	624	—	624
15	D.O.U Djelfa	—	—	227	—	227	—	—	487	—	487	—	—	105	—	105	—	—	8	—	8	—	—	827	—	827
16	D.O.U Laghouat	—	—	167	—	167	—	—	575	—	575	—	—	80	—	80	—	—	6	—	6	—	—	828	—	828
17	D.O.U Ghardaïa	—	—	225	—	225	—	—	—	—	—	—	—	28	—	28	—	—	6	—	6	—	—	259	—	259
18	D.O.U Béjaïa	—	—	605	—	605	—	—	26	—	26	—	—	307	—	307	—	—	9	—	9	—	—	947	—	947
19	D.O.U Béjaïa-El Kseur	—	—	394	—	394	—	—	61	—	61	—	—	218	—	218	—	—	11	—	11	—	—	684	—	684
20	D.O.U Tipaza	—	—	485	—	485	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	6	—	—	491	—	491
Sous-total 1		—	—	8411	—	8411	—	—	1913	—	1913	—	—	2953	—	2953	—	—	136	—	136	—	—	13413	—	13413

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	1/200												2/219						Sous-total 1						
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 1				Agent de service de niveau 1				Gardien				Conducteur d'automobile de niveau 1												
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail						Total des effectifs (1+2)						
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)			Contrat à durée indéterminée (2)					
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel						
21	D.O.U Jijel	—	—	368	—	368	—	—	113	—	113	—	—	41	—	41	—	—	16	—	16	—	—	538	—	538
22	D.O.U Batna-Centre	—	—	426	—	426	—	—	24	—	24	—	—	379	—	379	—	—	5	—	5	—	—	834	—	834
23	D.O.U Batna-Bouakal	—	—	415	—	415	—	—	24	—	24	—	—	361	—	361	—	—	12	—	12	—	—	812	—	812
24	D.O.U Batna-Fisdis	—	—	505	—	505	—	—	1	—	1	—	—	65	—	65	—	—	12	—	12	—	—	583	—	583
25	D.O.U Biskra	—	—	600	—	600	—	—	17	—	17	—	—	106	—	106	—	—	10	—	10	—	—	733	—	733
26	D.O.U Biskra-Chetma	—	—	492	—	492	—	—	8	—	8	—	—	49	—	49	—	—	5	—	5	—	—	554	—	554
27	D.O.U El Oued	—	—	171	—	171	—	—	188	—	188	—	—	66	—	66	—	—	4	—	4	—	—	429	—	429
28	D.O.U Annaba-Centre	—	—	730	—	730	—	—	47	—	47	—	—	267	—	267	—	—	—	—	—	—	—	1044	—	1044
29	D.O.U Annaba-Sidi-Amar	—	—	414	—	414	—	—	90	—	90	—	—	325	—	325	—	—	22	—	22	—	—	851	—	851
30	D.O.U El Tarf	—	—	134	—	134	—	—	85	—	85	—	—	73	—	73	—	—	1	—	1	—	—	293	—	293
31	D.O.U Tébessa	—	—	242	—	242	—	—	81	—	81	—	—	38	—	38	—	—	6	—	6	—	—	367	—	367
32	D.O.U Oum El Bouaghi	—	—	444	—	444	—	—	—	—	—	—	—	72	—	72	—	—	6	—	6	—	—	522	—	522
33	D.O.U Khenchela	—	—	230	—	230	—	—	15	—	15	—	—	35	—	35	—	—	4	—	4	—	—	284	—	284
34	D.O.U Guelma	—	—	427	—	427	—	—	90	—	90	—	—	95	—	95	—	—	6	—	6	—	—	618	—	618

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	1/200												2/219				Sous-total 1								
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 1				Agent de service de niveau 1				Gardien				Conducteur d'automobile de niveau 1												
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail								
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Total des effectifs (1+2)				
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel				
35	D.O.U Skikda	—	—	598	—	598	—	—	41	—	41	—	—	121	—	121	—	—	1	—	1	—	—	761	—	761
36	D.O.U Souk Ahras	—	—	360	—	360	—	—	35	—	35	—	—	75	—	75	—	—	10	—	10	—	—	480	—	480
37	D.O.U Constantine-Centre	—	—	641	—	641	—	—	10	—	10	—	—	87	—	87	—	—	7	—	7	—	—	745	—	745
38	D.O.U Constantine-El Khroub	—	—	670	—	670	—	—	62	—	62	—	—	96	—	96	—	—	10	—	10	—	—	838	—	838
39	D.O.U Constantine-Aïn El Bey	—	—	619	—	619	—	—	12	—	12	—	—	107	—	107	—	—	2	—	2	—	—	740	—	740
40	D.O.U Sétif	—	—	692	—	692	—	—	142	—	142	—	—	337	—	337	—	—	—	—	—	—	—	1171	—	1171
41	D.O.U Sétif-El Hidhab	—	—	348	—	348	—	—	200	—	200	—	—	207	—	207	—	—	11	—	11	—	—	766	—	766
42	D.O.U M'Sila	—	—	627	—	627	—	—	48	—	48	—	—	57	—	57	—	—	—	—	—	—	—	732	—	732
43	D.O.U M'Sila-Pôle	—	—	610	—	610	—	—	38	—	38	—	—	50	—	50	—	—	4	—	4	—	—	702	—	702
44	D.O.U Bordj Bou Arréridj	—	—	211	—	211	—	—	54	—	54	—	—	66	—	66	—	—	7	—	7	—	—	338	—	338
45	D.O.U Ouargla	—	—	731	—	731	—	—	—	—	—	—	—	161	—	161	—	—	4	—	4	—	—	896	—	896
46	D.O.U Mila	—	—	257	—	257	—	—	12	—	12	—	—	24	—	24	—	—	1	—	1	—	—	294	—	294
47	D.O.U Illizi	—	—	11	—	11	—	—	—	—	—	—	—	10	—	10	—	—	—	—	—	—	—	21	—	21
Sous-total 2		—	—	11973	—	11973	—	—	1437	—	1437	—	—	3370	—	3370	—	—	166	—	166	—	—	16946	—	16946

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	1/200											2/219						Sous-total 1							
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 1				Agent de service de niveau 1				Gardien			Conducteur d'automobile de niveau 1													
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail			Effectif selon la nature du contrat de travail						Total des effectifs (1+2)							
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)	Contrat à durée indéterminée (2)	Effectifs (1+2)	Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)						Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)	
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel				
48	D.O.U Mostaganem	-	-	523	-	523	-	-	65	-	65	-	-	73	-	73	-	-	4	-	4	-	-	665	-	665
49	D.O.U Tiaret	-	-	819	-	819	-	-	113	-	113	-	-	32	-	32	-	-	1	-	1	-	-	965	-	965
50	D.O.U Béchar	-	-	454	-	454	-	-	93	-	93	-	-	88	-	88	-	-	4	-	4	-	-	639	-	639
51	D.O.U Adrar	-	-	231	-	231	-	-	15	-	15	-	-	10	-	10	-	-	4	-	4	-	-	260	-	260
52	D.O.U Oran - Bir El Djir	-	-	542	-	542	-	-	-	-	-	-	-	115	-	115	-	-	-	-	-	-	-	657	-	657
53	D.O.U Oran - Es-Sénia	-	-	449	-	449	-	-	93	-	93	-	-	55	-	55	-	-	-	-	-	-	-	597	-	597
54	D.O.U Oran - Belkaid	-	-	210	-	210	-	-	32	-	32	-	-	51	-	51	-	-	-	-	-	-	-	293	-	293
55	D.O.U Tlemcen	-	-	357	-	357	-	-	290	-	290	-	-	176	-	176	-	-	11	-	11	-	-	834	-	834
56	D.O.U Tlemcen-Mansourah	-	-	400	-	400	-	-	180	-	180	-	-	136	-	136	-	-	1	-	1	-	-	717	-	717
57	D.O.U Sidi Bel Abbès	-	-	205	-	205	-	-	186	-	186	-	-	189	-	189	-	-	2	-	2	-	-	582	-	582
58	D.O.U Sidi Bel Abbès-Centre	-	-	377	-	377	-	-	107	-	107	-	-	95	-	95	-	-	7	-	7	-	-	586	-	586

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	1/200										2/219				Sous-total 1										
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 1				Agent de service de niveau 1				Gardien				Conducteur d'automobile de niveau 1												
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail								
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Total des effectifs (1+2)				
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel				
59	D.O.U Mascara	—	—	443	—	443	—	—	40	—	40	—	—	74	—	74	—	—	—	—	—	—	557	—	557	
60	D.O.U Saïda	—	—	531	—	531	—	—	—	—	—	—	—	224	—	224	—	—	—	—	—	—	755	—	755	
61	D.O.U Aïn Témouchent	—	—	167	—	167	—	—	—	—	—	—	—	15	—	15	—	—	2	—	2	—	—	184	—	184
62	D.O.U Relizane	—	—	256	—	256	—	—	3	—	3	—	—	38	—	38	—	—	2	—	2	—	—	299	—	299
63	D.O.U Tissemsilt	—	—	212	—	212	—	—	40	—	40	—	—	12	—	12	—	—	5	—	5	—	—	269	—	269
64	D.O.U El Bayadh	—	—	114	—	114	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	114	—	114
65	D.O.U Naâma	—	—	162	—	162	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3	—	—	165	—	165
66	D.O.U Tindouf	—	—	100	—	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—	102	—	102
Sous-total 3		—	—	6552	—	6552	—	—	1257	—	1257	—	—	1383	—	1383	—	—	48	—	48	—	—	9240	—	9240
Total général		—	—	26936	—	26936	—	—	4607	—	4607	—	—	7706	—	7706	—	—	350	—	350	—	—	39599	—	39599

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	3/240														Sous-total 2					
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 2				Conducteur d'automobile de niveau 2				Agent de service de niveau 2											
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectifs (1+2)	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectifs (1+2)	Effectif selon la nature du contrat de travail						Total des effectifs (1+2)			
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)			Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)			Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)			Contrat à durée indéterminée (2)		
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel			
1	D.O.U Alger-Ouest	-	-	96	-	96	-	-	8	-	8	-	-	44	-	44	-	-	148	-	148
2	D.O.U Alger-Est	-	-	90	-	90	-	-	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	94	-	94
3	D.O.U Alger-Centre	-	-	38	-	38	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	39	-	39
4	D.O.U Tamenghasset	-	-	4	-	4	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	5	-	5
5	D.O.U Boumerdès	-	-	64	-	64	-	-	17	-	17	-	-	8	-	8	-	-	89	-	89
6	D.O.U Bouira	-	-	27	-	27	-	-	2	-	2	-	-	11	-	11	-	-	40	-	40
7	D.O.U Tizi Ouzou-Hasnaoua	-	-	12	-	12	-	-	1	-	1	-	-	17	-	17	-	-	30	-	30
8	D.O.U Tizi Ouzou-Centre	-	-	15	-	15	-	-	-	-	-	-	-	30	-	30	-	-	45	-	45
9	D.O.U Tizi Ouzou-Tamda	-	-	53	-	53	-	-	-	-	-	-	-	19	-	19	-	-	72	-	72
10	D.O.U Blida	-	-	26	-	26	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	26	-	26

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	3/240														Sous-total 2					
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 2				Conducteur d'automobile de niveau 2				Agent de service de niveau 2				Sous-total 2							
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail						Effectif selon la nature du contrat de travail					
		D.O.U	Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)	Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)	Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)	Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)	
à temps plein	à temps partiel		à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel		à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel		à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel		à temps plein	à temps partiel		
11	D.O.U Blida-El Affroun	—	—	36	—	36	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	36	—	36	
12	D.O.U Médéa	—	—	32	—	32	—	—	—	—	—	—	40	—	40	—	—	72	—	72	
13	D.O.U Aïn Defla	—	—	35	—	35	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35	—	35	
14	D.O.U Chlef	—	—	75	—	75	—	—	—	—	—	—	19	—	19	—	—	94	—	94	
15	D.O.U Djelfa	—	—	53	—	53	—	—	—	—	—	—	10	—	10	—	—	63	—	63	
16	D.O.U Laghouat	—	—	21	—	21	—	—	3	—	3	—	—	—	—	—	—	24	—	24	
17	D.O.U Ghardaïa	—	—	4	—	4	—	—	2	—	2	—	—	—	—	—	—	6	—	6	
18	D.O.U Béjaïa	—	—	12	—	12	—	—	1	—	1	—	—	4	—	4	—	17	—	17	
19	D.O.U Béjaïa-El Kseur	—	—	34	—	34	—	—	—	—	—	—	6	—	6	—	—	40	—	40	
20	D.O.U Tipaza	—	—	13	—	13	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	13	—	13	
Sous-total 1		—	—	740	—	740	—	—	40	—	40	—	—	208	—	208	—	—	988	—	988

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	3/240														Sous-total 2				
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 2				Conducteur d'automobile de niveau 2				Agent de service de niveau 2				Effectif selon la nature du contrat de travail						
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail		Effectifs (1+2)		Effectif selon la nature du contrat de travail		Effectifs (1+2)		Effectif selon la nature du contrat de travail		Effectifs (1+2)				Effectif selon la nature du contrat de travail		Total des effectifs (1+2)		
		Contrat à durée déterminée (1)	à temps plein	à temps partiel	à temps partiel	Contrat à durée déterminée (1)	à temps plein	à temps partiel	à temps partiel	Contrat à durée déterminée (1)	à temps plein	à temps partiel	à temps partiel	Contrat à durée déterminée (1)	à temps plein	à temps partiel				
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel		à temps plein	à temps partiel	à temps plein		à temps partiel	à temps plein	à temps partiel		à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel			
21	D.O.U Jijel	—	—	76	—	76	—	—	—	—	—	—	5	—	5	—	—	81	—	81
22	D.O.U Batna-Centre	—	—	7	—	7	—	—	—	—	—	—	9	—	9	—	—	16	—	16
23	D.O.U Batna-Bouakal	—	—	19	—	19	—	—	—	—	—	—	5	—	5	—	—	24	—	24
24	D.O.U Batna-Fidis	—	—	5	—	5	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—	7	—	7
25	D.O.U Biskra	—	—	4	—	4	—	—	1	—	1	—	4	—	4	—	—	9	—	9
26	D.O.U Biskra-Chetma	—	—	8	—	8	—	—	—	—	—	—	5	—	5	—	—	13	—	13
27	D.O.U El Oued	—	—	6	—	6	—	—	—	—	—	—	6	—	6	—	—	12	—	12
28	D.O.U Annaba-Centre	—	—	33	—	33	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	33	—	33
29	D.O.U Annaba Sidi-Amar	—	—	45	—	45	—	—	10	—	10	—	6	—	6	—	—	61	—	61
30	D.O.U El Tarf	—	—	26	—	26	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	26	—	26
31	D.O.U Tébessa	—	—	32	—	32	—	—	—	—	—	—	17	—	17	—	—	49	—	49
32	D.O.U Oum El Bouaghi	—	—	28	—	28	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	29	—	29
33	D.O.U Khenchela	—	—	12	—	12	—	—	1	—	1	—	15	—	15	—	—	28	—	28
34	D.O.U Guelma	—	—	48	—	48	—	—	1	—	1	—	—	—	—	—	—	49	—	49

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	3/240														Sous-total 2					
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 2				Conducteur d'automobile de niveau 2				Agent de service de niveau 2											
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail						Effectif selon la nature du contrat de travail		Total des effectifs (1+2)			
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)			Effectifs (1+2)		
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	
35	D.O.U Skikda	—	—	52	—	52	—	—	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	54	—	54
36	D.O.U Souk Ahras	—	—	35	—	35	—	—	—	—	—	—	9	—	9	—	—	—	44	—	44
37	D.O.U Constantine-Centre	—	—	9	—	9	—	—	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	11	—	11
38	D.O.U Constantine-El Khroub	—	—	88	—	88	—	—	—	—	—	—	4	—	4	—	—	—	92	—	92
39	D.O.U Constantine-Aïn El Bey	—	—	12	—	12	—	—	4	—	4	—	—	3	—	3	—	—	19	—	19
40	D.O.U Sétif	—	—	33	—	33	—	—	—	—	—	—	33	—	33	—	—	—	66	—	66
41	D.O.U Sétif-El Hidhab	—	—	8	—	8	—	—	—	—	—	—	18	—	18	—	—	—	26	—	26
42	D.O.U M'Sila	—	—	36	—	36	—	—	—	—	—	—	19	—	19	—	—	—	55	—	55
43	D.O.U M'Sila-Pole	—	—	78	—	78	—	—	1	—	1	—	—	37	—	37	—	—	116	—	116
44	D.O.U Bordj Bou Arréridj	—	—	78	—	78	—	—	—	—	—	—	10	—	10	—	—	—	88	—	88
45	D.O.U Ouargla	—	—	47	—	47	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	47	—	47
46	D.O.U Mila	—	—	12	—	12	—	—	—	—	—	—	9	—	9	—	—	—	21	—	21
47	D.O.U Illizi	—	—	3	—	3	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	3	—	3
Sous-total 2		—	—	840	—	840	—	—	23	—	23	—	—	216	—	216	—	—	1079	—	1079

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	3/240														Sous-total 2				
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 2				Conducteur d'automobile de niveau 2				Agent de service de niveau 2										
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail						Effectif selon la nature du contrat de travail				
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)		Total des effectifs (1+2)
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel
48	D.O.U Mostaganem	—	—	90	—	90	—	—	—	—	—	—	30	—	30	—	—	120	—	120
49	D.O.U Tiaret	—	—	63	—	63	—	—	1	—	1	—	9	—	9	—	—	73	—	73
50	D.O.U Béchar	—	—	39	—	39	—	—	2	—	2	—	6	—	6	—	—	47	—	47
51	D.O.U Adrar	—	—	21	—	21	—	—	2	—	2	—	15	—	15	—	—	38	—	38
52	D.O.U Oran - Bir El Djir	—	—	30	—	30	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	30	—	30
53	D.O.U Oran - Es-Sénia	—	—	24	—	24	—	—	14	—	14	—	22	—	22	—	—	60	—	60
54	D.O.U Oran - Belkaid	—	—	25	—	25	—	—	6	—	6	—	28	—	28	—	—	59	—	59
55	D.O.U Tlemcen	—	—	11	—	11	—	—	6	—	6	—	4	—	4	—	—	21	—	21
56	D.O.U Tlemcen-Mansourah	—	—	8	—	8	—	—	3	—	3	—	1	—	1	—	—	12	—	12
57	D.O.U Sidi Bel Abbès	—	—	47	—	47	—	—	—	—	—	—	15	—	15	—	—	62	—	62
58	D.O.U Sidi Bel Abbès-Centre	—	—	13	—	13	—	—	—	—	—	—	23	—	23	—	—	36	—	36

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	3/240														Sous-total 2					
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 2				Conducteur d'automobile de niveau 2				Agent de service de niveau 2											
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail						Effectif selon la nature du contrat de travail					
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)		Total des effectifs (1+2)	
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	
59	D.O.U Mascara	—	—	36	—	36	—	—	1	—	1	—	—	12	—	12	—	—	49	—	49
60	D.O.U Saida	—	—	10	—	10	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	10	—	10
61	D.O.U Aïn Témouchent	—	—	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2
62	D.O.U Relizane	—	—	44	—	44	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—	—	46	—	46
63	D.O.U Tissemsilt	—	—	33	—	33	—	—	—	—	—	—	11	—	11	—	—	—	44	—	44
64	D.O.U El Bayadh	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—	—	—	—	—	—	2	—	2
65	D.O.U Naâma	—	—	7	—	7	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7	—	7
66	D.O.U Tindouf	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total 3		—	—	503	—	503	—	—	37	—	37	—	—	178	—	178	—	—	718	—	718
Total général		—	—	2083	—	2083	—	—	100	—	100	—	—	602	—	602	—	—	2785	—	2785

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	4/263				5/288										Sous-total 3									
	Poste de travail	Conducteur d'automobile de niveau 3				Ouvrier professionnel de niveau 3				Agent de service de niveau 3				Agent de prévention de niveau 1				Sous-total 3							
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail							
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Total des effectifs (1+2)			
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel			
1	D.O.U Alger-Ouest	-	-	-	-	-	-	98	-	98	-	-	-	-	-	-	23	-	23	-	-	121	-	121	
2	D.O.U Alger-Est	-	-	-	-	-	-	101	-	101	-	-	-	-	-	-	90	-	90	-	-	191	-	191	
3	D.O.U Alger-Centre	-	-	3	-	3	-	145	-	145	-	-	-	-	-	-	30	-	30	-	-	178	-	178	
4	D.O.U Tamenghasset	-	-	-	-	-	-	20	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	20	-	20	
5	D.O.U Boumerdès	-	-	-	-	-	-	99	-	99	-	-	3	-	3	-	-	70	-	70	-	-	172	-	172
6	D.O.U Bouira	-	-	-	-	-	-	102	-	102	-	-	3	-	3	-	-	11	-	11	-	-	116	-	116
7	D.O.U Tizi Ouzou-Hasnaoua	-	-	-	-	-	-	68	-	68	-	-	-	-	-	-	-	37	-	37	-	-	105	-	105
8	D.O.U Tizi Ouzou-Centre	-	-	-	-	-	-	107	-	107	-	-	-	-	-	-	-	63	-	63	-	-	170	-	170
9	D.O.U Tizi Ouzou-Tamda	-	-	-	-	-	-	63	-	63	-	-	-	-	-	-	-	16	-	16	-	-	79	-	79
10	D.O.U Blida	-	-	-	-	-	-	80	-	80	-	-	-	-	-	-	-	91	-	91	-	-	171	-	171

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	4/263				5/288												Sous-total 3							
	Poste de travail	Conducteur d'automobile de niveau 3				Ouvrier professionnel de niveau 3				Agent de service de niveau 3				Agent de prévention de niveau 1											
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail							
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Total des effectifs (1+2)			
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel			
11	D.O.U Blida-El Affroun	-	-	-	-	-	-	66	-	66	-	-	-	-	-	-	12	-	12	-	-	78	-	78	
12	D.O.U Médéa	-	-	-	-	-	-	93	-	93	-	-	8	-	8	-	-	19	-	19	-	-	120	-	120
13	D.O.U Aïn Defla	-	-	-	-	-	-	29	-	29	-	-	-	-	-	-	25	-	25	-	-	54	-	54	
14	D.O.U Chlef	-	-	-	-	-	-	49	-	49	-	-	-	-	-	-	57	-	57	-	-	106	-	106	
15	D.O.U Djelfa	-	-	-	-	-	-	36	-	36	-	-	-	-	-	-	22	-	22	-	-	58	-	58	
16	D.O.U Laghouat	-	-	2	-	2	-	62	-	62	-	-	-	-	-	-	40	-	40	-	-	104	-	104	
17	D.O.U Ghardaïa	-	-	1	-	1	-	29	-	29	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	30	-	30	
18	D.O.U Béjaïa	-	-	-	-	-	-	59	-	59	-	-	24	-	24	-	-	18	-	18	-	-	101	-	101
19	D.O.U Béjaïa-El Kseur	-	-	-	-	-	-	96	-	96	-	-	18	-	18	-	-	20	-	20	-	-	134	-	134
20	D.O.U Tipaza	-	-	-	-	-	-	45	-	45	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	45	-	45	
Sous-total 1		-	-	6	-	6	-	1447	-	1447	-	-	56	-	56	-	-	644	-	644	-	-	2153	-	2153

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	4/263				5/288								Sous-total 3										
	Poste de travail	Conducteur d'automobile de niveau 3				Ouvrier professionnel de niveau 3				Agent de service de niveau 3								Agent de prévention de niveau 1						
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail										
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)				
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	Total des effectifs (1+2)			
21	D.O.U Jijel	-	-	-	-	-	-	33	-	33	-	-	-	-	-	-	10	-	10	-	-	43	-	43
22	D.O.U Batna-Centre	-	-	-	-	-	-	83	-	83	-	-	-	-	-	-	42	-	42	-	-	125	-	125
23	D.O.U Batna-Bouakal	-	-	-	-	-	-	51	-	51	-	-	4	-	4	-	68	-	68	-	-	123	-	123
24	D.O.U Batna-Fisdis	-	-	-	-	-	-	169	-	169	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	170	-	170
25	D.O.U Biskra	-	-	-	-	-	-	14	-	14	-	-	-	-	-	-	61	-	61	-	-	75	-	75
26	D.O.U Biskra-Chetma	-	-	-	-	-	-	49	-	49	-	-	-	-	-	-	24	-	24	-	-	73	-	73
27	D.O.U El Oued	-	-	-	-	-	-	33	-	33	-	-	-	-	-	-	29	-	29	-	-	62	-	62
28	D.O.U Annaba-Centre	-	-	-	-	-	-	46	-	46	-	-	-	-	-	-	73	-	73	-	-	119	-	119
29	D.O.U Annaba Sidi-Amar	-	-	-	-	-	-	31	-	31	-	-	-	-	-	-	48	-	48	-	-	79	-	79
30	D.O.U El Tarf	-	-	-	-	-	-	31	-	31	-	-	-	-	-	-	15	-	15	-	-	46	-	46
31	D.O.U Tébessa	-	-	-	-	-	-	28	-	28	-	-	13	-	13	-	32	-	32	-	-	73	-	73
32	D.O.U Oum El Bouaghi	-	-	-	-	-	-	107	-	107	-	-	-	-	-	-	32	-	32	-	-	139	-	139
33	D.O.U Khenchela	-	-	-	-	-	-	18	-	18	-	-	4	-	4	-	19	-	19	-	-	41	-	41
34	D.O.U Guelma	-	-	-	-	-	-	46	-	46	-	-	-	-	-	-	47	-	47	-	-	93	-	93

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	4/263				5/288												Sous-total 3						
	Poste de travail	Conducteur d'automobile de niveau 3				Ouvrier professionnel de niveau 3				Agent de service de niveau 3				Agent de prévention de niveau 1										
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail						
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Total des effectifs (1+2)		
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel		
35	D.O.U Skikda	-	-	-	-	-	-	10	-	10	-	-	-	-	-	-	33	-	33	-	-	43	-	43
36	D.O.U Souk Ahras	-	-	-	-	-	-	95	-	95	-	-	-	-	-	-	15	-	15	-	-	110	-	110
37	D.O.U Constantine-Centre	-	-	-	-	-	-	140	-	140	-	-	-	-	-	-	63	-	63	-	-	203	-	203
38	D.O.U Constantine-El Khroub	-	-	-	-	-	-	45	-	45	-	-	-	-	-	-	49	-	49	-	-	94	-	94
39	D.O.U Constantine-Aïn El Bey	-	-	-	-	-	-	163	-	163	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	164	-	164
40	D.O.U Sétif	-	-	-	-	-	-	53	-	53	-	-	-	-	-	-	43	-	43	-	-	96	-	96
41	D.O.U Sétif-El Hidhab	-	-	-	-	-	-	88	-	88	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	88	-	88
42	D.O.U M'Sila	-	-	-	-	-	-	27	-	27	-	-	-	-	-	-	12	-	12	-	-	39	-	39
43	D.O.U M'Sila-Pôle	-	-	-	-	-	-	25	-	25	-	-	-	-	-	-	5	-	5	-	-	30	-	30
44	D.O.U Bordj Bou Arréridj	-	-	-	-	-	-	25	-	25	-	-	3	-	3	-	21	-	21	-	-	49	-	49
45	D.O.U Ouargla	-	-	-	-	-	-	160	-	160	-	-	-	-	-	-	33	-	33	-	-	193	-	193
46	D.O.U Mila	-	-	-	-	-	-	32	-	32	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	32	-	32
47	D.O.U Illizi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total 2		-	-	-	-	-	-	1602	-	1602	-	-	25	-	25	-	775	-	775	-	-	2402	-	2402

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	4/263				5/288										Sous-total 3									
	Poste de travail	Conducteur d'automobile de niveau 3				Ouvrier professionnel de niveau 3				Agent de service de niveau 3				Agent de prévention de niveau 1											
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail							
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Total des effectifs (1+2)			
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel			
48	D.O.U Mostaganem	-	-	-	-	-	-	83	-	83	-	-	-	-	-	-	92	-	92	-	-	175	-	175	
49	D.O.U Tiaret	-	-	-	-	-	-	28	-	28	-	-	4	-	4	-	-	130	-	130	-	-	162	-	162
50	D.O.U Béchar	-	-	-	-	-	-	56	-	56	-	-	-	-	-	-	24	-	24	-	-	80	-	80	
51	D.O.U Adrar	-	-	-	-	-	-	86	-	86	-	-	-	-	-	-	28	-	28	-	-	114	-	114	
52	D.O.U Oran - Bir El Djir	-	-	-	-	-	-	59	-	59	-	-	-	-	-	-	33	-	33	-	-	92	-	92	
53	D.O.U Oran - Es-Sénia	-	-	-	-	-	-	40	-	40	-	-	-	-	-	-	40	-	40	-	-	80	-	80	
54	D.O.U Oran - Belkaid	-	-	-	-	-	-	43	-	43	-	-	-	-	-	-	16	-	16	-	-	59	-	59	
55	D.O.U Tlemcen	-	-	-	-	-	-	77	-	77	-	-	-	-	-	-	33	-	33	-	-	110	-	110	
56	D.O.U Tlemcen-Mansourah	-	-	-	-	-	-	56	-	56	-	-	-	-	-	-	11	-	11	-	-	67	-	67	
57	D.O.U Sidi Bel Abbès	-	-	-	-	-	-	16	-	16	-	-	-	-	-	-	30	-	30	-	-	46	-	46	
58	D.O.U Sidi Bel Abbès-Centre	-	-	-	-	-	-	49	-	49	-	-	-	-	-	-	18	-	18	-	-	67	-	67	

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	4/263				5/288								Sous-total 3											
	Poste de travail	Conducteur d'automobile de niveau 3				Ouvrier professionnel de niveau 3				Agent de service de niveau 3				Agent de prévention de niveau 1											
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail							
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Total des effectifs (1+2)			
D.O.U	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel			
59	D.O.U Mascara	-	-	-	-	-	-	47	-	47	-	-	16	-	16	-	-	26	-	26	-	-	89	-	89
60	D.O.U Saïda	-	-	-	-	-	-	12	-	12	-	-	-	-	-	-	-	32	-	32	-	-	44	-	44
61	D.O.U Aïn Témouchent	-	-	-	-	-	-	46	-	46	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	46	-	46
62	D.O.U Relizane	-	-	-	-	-	-	84	-	84	-	-	-	-	-	-	-	7	-	7	-	-	91	-	91
63	D.O.U Tissemsilt	-	-	-	-	-	-	18	-	18	-	-	-	-	-	-	-	15	-	15	-	-	33	-	33
64	D.O.U El Bayadh	-	-	-	-	-	-	18	-	18	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	18	-	18
65	D.O.U Naâma	-	-	-	-	-	-	10	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	10
66	D.O.U Tindouf	-	-	-	-	-	-	12	-	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	12	-	12
Sous-total 3		-	-	-	-	-	-	840	-	840	-	-	20	-	20	-	-	535	-	535	-	-	1395	-	1395
Total général		-	-	6	-	6	-	3889	-	3889	-	-	101	-	101	-	-	1954	-	1954	-	-	5950	-	5950

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	6/315				7/348				Sous-total 4				Total général							
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 4				Agent de prévention de niveau 2															
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail								Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail							
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)				Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Effectifs (1+2)							
à temps plein		à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein					à temps partiel	à temps plein	à temps partiel									
D.O.U																Total des effectifs (1+2)					
1	D.O.U Alger-Ouest	—	—	20	—	20	—	—	10	—	10	—	—	30	—	30	—	—	1523	—	1523
2	D.O.U Alger-Est	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1210	—	1210
3	D.O.U Alger-Centre	—	—	5	—	5	—	—	5	—	5	—	—	10	—	10	—	—	1171	—	1171
4	D.O.U Tamenghasset	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	175	—	175
5	D.O.U Boumerdès	—	—	—	—	—	—	—	7	—	7	—	—	7	—	7	—	—	1008	—	1008
6	D.O.U Bouira	—	—	—	—	—	—	—	9	—	9	—	—	9	—	9	—	—	643	—	643
7	D.O.U Tizi Ouzou-Hasnaoua	—	—	—	—	—	—	—	4	—	4	—	—	4	—	4	—	—	776	—	776
8	D.O.U Tizi Ouzou-Centre	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	842	—	842
9	D.O.U Tizi Ouzou-Tamda	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	641	—	641
10	D.O.U Blida	—	—	—	—	—	—	—	12	—	12	—	—	12	—	12	—	—	1371	—	1371

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	6/315				7/348				Sous-total 4				Total général						
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 4				Agent de prévention de niveau 2														
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail						
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Total des effectifs (1+2)		
à temps plein		à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel						
D.O.U																				
11	D.O.U Blida-El Affroun	—	—	—	—	—	—	4	—	4	—	—	4	—	4	—	—	537	—	537
12	D.O.U Médéa	—	—	—	—	—	—	3	—	3	—	—	3	—	3	—	—	730	—	730
13	D.O.U Aïn Defla	—	—	—	—	—	—	7	—	7	—	—	7	—	7	—	—	518	—	518
14	D.O.U Chlef	—	—	—	—	—	—	14	—	14	—	—	14	—	14	—	—	838	—	838
15	D.O.U Djelfa	—	—	—	—	—	—	5	—	5	—	—	5	—	5	—	—	953	—	953
16	D.O.U Laghouat	—	—	10	—	10	—	18	—	18	—	—	28	—	28	—	—	984	—	984
17	D.O.U Ghardaïa	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	295	—	295
18	D.O.U Béjaïa	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	1065	—	1065
19	D.O.U Béjaïa-El Kseur	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	858	—	858
20	D.O.U Tipaza	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	549	—	549
Sous-total 1		—	—	35	—	35	—	98	—	98	—	—	133	—	133	—	—	16687	—	16687

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	6/315				7/348				Sous-total 4				Total général						
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 4				Agent de prévention de niveau 2														
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail						
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)				
à temps plein		à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel				
D.O.U	Effectifs (1+2)				Effectifs (1+2)				Effectifs (1+2)				Effectifs (1+2)							
														Total des effectifs (1+2)						
21	D.O.U Jijel	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	662	—	662	
22	D.O.U Batna-Centre	—	—	—	—	—	—	3	—	3	—	—	3	—	3	—	—	978	—	978
23	D.O.U Batna-Bouakal	—	—	—	—	—	—	4	—	4	—	—	4	—	4	—	—	963	—	963
24	D.O.U Batna-Fisdis	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	760	—	760
25	D.O.U Biskra	—	—	—	—	—	—	6	—	6	—	—	6	—	6	—	—	823	—	823
26	D.O.U Biskra-Chetma	—	—	—	—	—	—	5	—	5	—	—	5	—	5	—	—	645	—	645
27	D.O.U El Oued	—	—	—	—	—	—	7	—	7	—	—	7	—	7	—	—	510	—	510
28	D.O.U Annaba-Centre	—	—	—	—	—	—	18	—	18	—	—	18	—	18	—	—	1214	—	1214
29	D.O.U Annaba-Sidi Amar	—	—	—	—	—	—	14	—	14	—	—	14	—	14	—	—	1005	—	1005
30	D.O.U El Tarf	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	365	—	365
31	D.O.U Tébessa	—	—	—	—	—	—	11	—	11	—	—	11	—	11	—	—	500	—	500
32	D.O.U Oum El Bouaghi	—	—	—	—	—	—	8	—	8	—	—	8	—	8	—	—	698	—	698
33	D.O.U Khenchela	—	—	—	—	—	—	8	—	8	—	—	8	—	8	—	—	361	—	361
34	D.O.U Guelma	—	—	—	—	—	—	14	—	14	—	—	14	—	14	—	—	774	—	774

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	6/315				7/348				Sous-total 4				Total général							
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 4				Agent de prévention de niveau 2															
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail							
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)					
à temps plein		à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel					
D.O.U	Effectifs (1+2)		Effectifs (1+2)		Effectifs (1+2)		Effectifs (1+2)		Effectifs (1+2)		Effectifs (1+2)		Effectifs (1+2)		Effectifs (1+2)						
35	D.O.U Skikda	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2	-	2	-	-	860	-	860	
36	D.O.U Souk Ahras	-	-	15	-	15	-	-	11	-	11	-	-	26	-	26	-	-	660	-	660
37	D.O.U Constantine-Centre	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2	-	2	-	-	961	-	961	
38	D.O.U Constantine-El Khroub	-	-	-	-	-	-	10	-	10	-	-	10	-	10	-	-	1034	-	1034	
39	D.O.U Constantine-Ain El Bey	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	-	3	-	3	-	-	926	-	926	
40	D.O.U Sétif	-	-	15	-	15	-	-	3	-	3	-	-	18	-	18	-	-	1351	-	1351
41	D.O.U Sétif-El Hidhab	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	880	-	880	
42	D.O.U M'Sila	-	-	-	-	-	-	3	-	3	-	-	3	-	3	-	-	829	-	829	
43	D.O.U M'Sila-Pôle	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	1	-	-	849	-	849	
44	D.O.U Bordj Bou Arréridj	-	-	-	-	-	-	7	-	7	-	-	7	-	7	-	-	482	-	482	
45	D.O.U Ouargla	-	-	-	-	-	-	2	-	2	-	-	2	-	2	-	-	1138	-	1138	
46	D.O.U Mila	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	347	-	347	
47	D.O.U Illizi	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24	-	24	
Sous-total 2		-	-	30	-	30	-	-	142	-	142	-	-	172	-	172	-	-	20599	-	20599

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	6/315				7/348				Sous-total 4				Total général						
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 4				Agent de prévention de niveau 2														
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail						
		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Contrat à durée déterminée (1)		Contrat à durée indéterminée (2)		Total des effectifs (1+2)		
à temps plein		à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel						
D.O.U																				
48	D.O.U Mostaganem	—	—	—	—	—	—	25	—	25	—	—	25	—	25	—	—	985	—	985
49	D.O.U Tiaret	—	—	—	—	—	—	12	—	12	—	—	12	—	12	—	—	1212	—	1212
50	D.O.U Béchar	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	766	—	766
51	D.O.U Adrar	—	—	—	—	—	—	17	—	17	—	—	17	—	17	—	—	429	—	429
52	D.O.U Oran - Bir El Djir	—	—	—	—	—	—	3	—	3	—	—	3	—	3	—	—	782	—	782
53	D.O.U Oran - Es-Sénia	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—	2	—	2	—	—	739	—	739
54	D.O.U Oran - Belkaid	—	—	—	—	—	—	5	—	5	—	—	5	—	5	—	—	416	—	416
55	D.O.U Tlemcen	—	—	—	—	—	—	10	—	10	—	—	10	—	10	—	—	975	—	975
56	D.O.U Tlemcen-Mansourah	—	—	2	—	2	—	17	—	17	—	—	19	—	19	—	—	815	—	815
57	D.O.U Sidi Bel Abbès	—	—	—	—	—	—	3	—	3	—	—	3	—	3	—	—	693	—	693
58	D.O.U Sidi Bel Abbès-Centre	—	—	—	—	—	—	2	—	2	—	—	2	—	2	—	—	691	—	691

TABLEAU ANNEXE N° 2 (Suite)

Nos	Classification/indice	6/315				7/348				Sous-total 4				Total général							
	Poste de travail	Ouvrier professionnel de niveau 4				Agent de prévention de niveau 2															
	Répartition selon la nature du contrat de travail	Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail				Effectif selon la nature du contrat de travail							
		D.O.U	Contrat à durée déterminée (1)	Contrat à durée indéterminée (2)	Effectifs (1+2)	Contrat à durée déterminée (1)	Contrat à durée indéterminée (2)	Effectifs (1+2)	Contrat à durée déterminée (1)	Contrat à durée indéterminée (2)	Effectifs (1+2)	Contrat à durée déterminée (1)	Contrat à durée indéterminée (2)	Effectifs (1+2)	Contrat à durée déterminée (1)	Contrat à durée indéterminée (2)	Total des effectifs (1+2)				
à temps plein	à temps partiel																	à temps plein	à temps partiel	à temps plein	à temps partiel
59	D.O.U Mascara	—	—	—	—	—	—	6	—	6	—	—	6	—	6	—	—	701	—	701	
60	D.O.U Saida	—	—	—	—	—	—	5	—	5	—	—	5	—	5	—	—	814	—	814	
61	D.O.U Aïn Témouchent	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	232	—	232	
62	D.O.U Relizane	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	436	—	436	
63	D.O.U Tissemsilt	—	—	—	—	—	—	4	—	4	—	—	4	—	4	—	—	350	—	350	
64	D.O.U El Bayadh	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	134	—	134	
65	D.O.U Naâma	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	182	—	182	
66	D.O.U Tindouf	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	114	—	114	
Sous-total 3		—	—	2	—	2	—	—	111	—	111	—	—	113	—	113	—	—	11466	—	11466
Total général		—	—	67	—	67	—	—	351	—	351	—	—	418	—	418	—	—	48752	—	48752

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

Arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018 fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle.

Par arrêté du 9 Moharram 1440 correspondant au 19 septembre 2018, la liste nominative des membres du conseil d'administration de l'institut national algérien de la propriété industrielle est fixée, en application des dispositions de l'article 14 du décret exécutif n° 98-68 du 24 Chaoual 1418 correspondant au 21 février 1998 portant création et statut de l'institut national algérien de la propriété industrielle, comme suit :

- M. CHOUTRI Djamel Eddine, représentant du ministre de l'industrie et des mines, président ;
- M. GAOUAOUI Nacim, représentant du ministre des affaires étrangères, membre ;
- M. BENBICHA Mohamed El Ghazali, représentant du ministre de la défense nationale, membre ;
- M. SEDDAOUI Khelaf, représentant du ministre des finances, membre ;
- Mme. BENNASSI Hind, représentante du ministre du commerce, membre ;
- Mme. HADJRES Nadia, représentante du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, membre ;
- Mme. BARKI KHOUALED Lynda, représentante du ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière, membre ;
- Mme. CHERFAOUI Maya, représentante du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, membre.

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DU DEVELOPPEMENT RURAL
ET DE LA PECHE**

Arrêté du 21 Safar 1440 correspondant au 30 octobre 2018 modifiant l'arrêté du 30 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 19 décembre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de la chambre nationale d'agriculture.

Par arrêté du 21 Safar 1440 correspondant au 30 octobre 2018, l'arrêté du 30 Rabie El Aouel 1439 correspondant au 19 décembre 2017 portant nomination des membres du conseil d'administration de la chambre nationale d'agriculture, est modifié comme suit :

« (sans changement)..... » ;

— Mohamed Kherroubi, représentant du ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche ;
..... (le reste sans changement)..... ».

MINISTERE DU COMMERCE

Arrêté du 2 Chaâbane 1440 correspondant au 8 avril 2019 modifiant l'arrêté du 19 Joumada El Oula 1440 correspondant au 26 janvier 2019 fixant la liste des marchandises soumises au droit additionnel provisoire de sauvegarde et les taux correspondants (rectificatif).

**J.O. n° 26 du 15 Chaâbane 1440
correspondant au 21 avril 2019**

Page 30 - tableau - N° D'ORDRE 490 -

4ème colonne : (TAUX %),

Lire : « 70 % »

(le reste sans changement).

**MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS
ET DES TRANSPORTS**

Arrêté du 29 Safar 1440 correspondant au 7 novembre 2018 modifiant l'arrêté du 26 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 26 décembre 2016 fixant la composition de la commission sectorielle des marchés du ministère des travaux publics et des transports.

Par arrêté du 29 Safar 1440 correspondant au 7 novembre 2018, l'arrêté du 26 Rabie El Aouel 1438 correspondant au 26 décembre 2016 fixant la composition de la commission sectorielle des marchés du ministère des travaux publics et des transports, est modifié comme suit :

- « — (sans changement) » ;
- (sans changement) » ;
- (sans changement) » ;
- (sans changement) » ;
- (sans changement) » ;
- (sans changement) » ;
- Senadj Farida, représentante du ministre des finances (direction générale du budget), membre ;
- (le reste sans changement) ».